



Logement sans chauffage : besoin d'aide urgente !!!!!!!!!!!!!!!!

Par **sandmiss**, le **02/08/2009** à **11:33**

Bonjour,

Ma situation est un peu compliquée !!

Voilà, j'ai trouvé un appartement à louer auprès d'un agent immobilier. Lorsque j'ai visité l'appartement il était en travaux, j'ai demandé à pouvoir occuper les lieux une semaine plus tard. Lorsque j'ai récupéré les clés, je me suis rendue dans l'appartement il n'y avait pas les convecteurs électrique.

J'ai donc contacté l'agent immobilier qui m'a dit que tant que le propriétaire n'aurait pas mis les convecteurs, on ne ferait pas l'état des lieux donc que je ne payerais pas le loyer.

Cela fait maintenant 1 mois et demi que j'occupe le logement (je l'ai assuré), sans chauffage et donc sans payer le loyer !!!! L'agent immobilier a essayé de contacter le propriétaire mais il ne s'est toujours pas manifesté.

ps :Le bail de l'appartement a été signé lorsque j'ai eu les clés.

Je voudrais savoir si j'encours le moindre problème avec le propriétaire.

De plus, si il y a un quelconque problème dans l'appartement (par exemple : incendie, fuite d'eau ...) suis je couverte par mon assurance logement ?

Comme je le disais ma situation est un peu compliquée, et je dois dire que ne pas payer de loyer est arrangeant mais je ne voudrais pas qu'on m'ennuie après...

Merci d'avance pour vos conseils

Par **frog**, le **02/08/2009** à **11:58**

Même en occupant le logement à titre gratuit, l'assurance que tu as souscrite te couvre. Par contre, tu dis que le bail a déjà été signé. Qui dit bail, dit obligation de paiement du loyer. As-tu un accord écrit qui t'assure que tu n'auras pas à payer tant que l'appartement ne sera pas fini ? Attention aux mauvaises surprises...

Par **sandmiss**, le **02/08/2009** à **15:03**

Tout d'abord merci d'avoir répondu aussi rapidement,

Effectivement je n'ai pas demandé d'accord écrit à l'agent immobilier. En effet c'est lui même qui m'a dit de ne pas payer le loyer tant que l'état des lieux n'a pas été fait. Je me suis rendu régulièrement dans l'agence immobilière pour voir si il y avait des nouvelles du propriétaire, mais rien !!

Est-ce que vous croyez que je dois tenir au courant mon assureur de la situation ?

Merci